



News Release

Communiqué

N° 33

Le 16 février 1993

TROIS CANADIENS AJOUTÉS À LA LISTE DES CANDIDATS POUVANT FAIRE PARTIE DE GROUPES SPÉCIAUX BINATIONAUX DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, a annoncé aujourd'hui la nomination de trois Canadiens qui pourront agir comme membres de groupes spéciaux binationaux de règlement des différends, établis au terme du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE).

Les trois candidats choisis sont MM. Ronald George Atkey, Robert Bertram Church et Donald Malcolm McRae. Ces nominations portent à 25 le nombre des personnes pouvant être appelées à servir au sein de tels groupes. Elles étaient devenues nécessaires en raison du décès d'un membre et de la démission de deux autres.

Des groupes spéciaux du chapitre 18 peuvent être établis lorsque la Commission mixte du commerce canado-américain n'a pu résoudre de façon satisfaisante, par la consultation, des questions liées à l'application ou à l'interprétation de l'Accord.

Les groupes spéciaux de cinq membres sont autorisés à faire des recommandations sur toute question couverte par l'ALE, sauf pour les différends en matière de droits antidumping ou compensateurs et les litiges touchant les services financiers, qui sont examinés en vertu de mécanismes distincts.

À ce jour, les groupes spéciaux du chapitre 18 ont publié des rapports sur trois différends : les homards en provenance du Canada, la prescription canadienne de débarquement du saumon et du hareng du Pacifique et la définition du coût direct du traitement ou du coût direct du montage selon l'article 304 de l'ALE.